

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 20 juin 2024 – 20h00

Mairie de Dommartin-lès-Remiremont : Salle du Conseil

Date de convocation : 12 juin 2024 - Date d'affichage : 12 juin 2024

Présents : Catherine LOUIS, Jean BILLY MANSOURI, Bruno DERVAUX, Tiffany DE SANTA, Régis MOREAU, Remi LACROIX, Laurent FRANCOIS, Alain MANGEL, Mireille RIFFENSTAHL, Marie-Odile SIMON, Sandra THIERRY

Excusés et ayant donné pouvoirs :

Vanessa GRANDEMANGE à Catherine LOUIS

Annette MAISON à Remi LACROIX

Antoine CLAUDEL à Sandra THIERRY

Virginie AUBRY à Alain MANGEL

Absents :

Jérôme MILLOTTE, Elise ROUSSEY, Fanny L'HUILLIER, Stéphanie PREVOT

Secrétaire de séance : Remi LACROIX

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

I / Délibérations

Rapport de délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des délégations consenties au Maire dans le cadre des demandes de droit de préemption urbain.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- un immeuble sis 112 rue de la Gare appartenant à Consorts MATHIEU
- un terrain sis 12 rue de la Plaine appartenant à Monsieur Lionel SALVADOR
- un immeuble sis 386 rue de Mulhouse appartenant à Mr Sylvain RICHARD
- un terrain sis rue de Pont appartenant à Monsieur Bernard LOUIS
- un immeuble sis 336 rue de Pont appartenant à Consorts GREGOIRE

Madame le Maire rapporte les baux qu'elle a dernièrement signé :

- un bail de chasse pour la société de chasse Saint Hubert (signé à l'identique du bail original rompu en février)
- en annexe, le cahier des clauses générales de location de la chasse en forêt communale pour la société de chasse Saint Hubert
- un bail de location des parcelles AB 82, 456, 458 et 461 pour pâturage chevaux à M. Lionnel SALVADOR
- un bail de location de la place parking près du local sis 70 rue de Pont à ACCORD IMMOBILIER

Madame le Maire rapporte la notification et la signature de l'acte d'engagement du marché de réfection des voiries communales 2024 ainsi que l'avenant n° 1 d'un montant total de 194 583 € TTC avec l'opérateur retenu, la société TRAPDID BIGONI. Pour information, l'opération comprend les travaux initialement programmés sur 2024 (Granges de Franould, croisement du chalet des chasseurs, pose d'un ralentisseur Rue de Xonvillers) et 2025 (derrière la rue de Gerbiachamp, Impasse des Fontaines, rue de la Rochotte), car budgétairement acceptables sur cet exercice comptable en étant en deçà des estimations initiales.

Création de poste

Madame le Maire expose la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet pour notamment gérer la location des salles communales.

Adopté à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs

Conséquence de la délibération précédente, il est demandé de mettre à jour le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

Convention de prestations de services avec le pôle carrière et instances paritaires du Centre de Gestion des Vosges

En prévision d'un départ en retraite d'un agent communal sur le 4^{ème} trimestre 2024 et la constitution nécessaire d'un dossier récapitulatif de ses droits ouverts tout au long de sa carrière, il est exposé l'opportunité de souscrire une prestation conventionnée avec le CDG88 pour réaliser cette mission (coût net de 55.25€/h sur la base de 3h).

Adopté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire - additif

Madame le Maire expose que le 21 décembre 2023 nous avons adopté le versement d'une subvention à l'école à hauteur de 1500€, montant transcrit dans la délibération, alors que notre souhait était de verser 2 400€ (sur la base d'environ 43€ par élève). Il convient de réparer cette erreur technique en adoptant le principe du versement d'une subvention complémentaire de 900€.

Adopté à l'unanimité.

Acquisition poste relevage des Bourguignons - additif

Jean BILLY MANSOURI expose l'aboutissement d'une opération menée lors de la précédente mandature autour de l'acquisition du poste des Bourguignons, appelé aussi « poste du Gouot » par le SIAHR. Le syndicat avait demandé la cession du terrain attenant au poste via un échange à l'euro symbolique. Il est nécessaire de délibérer pour que la parcelle soit recodifiée correctement.

Adopté à l'unanimité.

Rapport annuel de l'eau 2023 – Additif note Agence de l'Eau

Jean BILLY MANSOURI précise que lors de l'adoption du rapport annuel de l'eau, objet d'une délibération le 15 février dernier, il aurait dû y être annexé la note d'information relative à la redevance et au programme d'actions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Adopté à l'unanimité.

Cession ancien tractopelle n° 7EJO3467 marque CARTERPILLAR

Bruno DERVAUX évoque le projet de renouvellement du tractopelle, objet d'une consultation ouverte et comprenant la reprise de l'engin existant (projet estimé à 150K€). En cette séance, il convient de délibérer sur l'autorisation de la cession qui en sera consécutive et la sortie de l'immobilisation de l'inventaire du budget Assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Cession bâtiment sis 37 rue du Cuchot

Catherine LOUIS explique qu'une délibération est nécessaire pour permettre la cession dudit bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

Indemnisation des travaux dans le bâtiment ex-antenne médiathèque à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

Catherine LOUIS rappelle que la Municipalité souhaite reprendre le bâtiment dans le giron communal afin que s'y exerce les activités périscolaires. Il s'avère que le bâtiment avait été construit par la CCPVM sur un terrain propriété de la Commune et mis à disposition de la communauté de communes. L'opération de reprise doit par conséquent prendre la forme d'une indemnisation. Les Domaines évaluent à 84 000 € le bâtiment : l'indemnisation sera versée en 2 fois.

Adopté à l'unanimité.

Motion de l'AMV pour la déliquescence des services de santé

Catherine LOUIS introduit le sujet en précisant que la « déliquescence » a un goût âpre avec les difficultés que connaît l'Hôpital de Remiremont avec la fermeture temporaire de services, des Urgences, ou le déficit d'offre médicale dans la vallée de la Haute-Moselle par exemple. Elle propose donc de voter la motion proposée par l'Association des Maires des Vosges, avec l'espoir d'améliorations de la situation.

Adopté à l'unanimité.

SDANC – adhésion de nouvelles communes et extension de son périmètre

Catherine LOUIS expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation d'adhésion de 3 communes vosgiennes au SDANC, et à l'extension du périmètre du syndicat au territoire de 3 communes meurthe-et-mosellanes membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Adopté à l'unanimité.

Tarif exceptionnel pour la réservation de la salle des fêtes

De par les élections législatives anticipées et le second tour programmé le 7 juillet « réquisitionnant » l'espace culturel comme bureaux de vote, Catherine LOUIS propose la location exceptionnelle du restaurant scolaire sur ce week-end à la personne qui avait réservé l'espace culturel pour un événement familial et versé des arrhes. Il convient d'en délibérer le tarif.

Tarif fixé à 240 €.

Adopté à l'unanimité.

Nouvelle dénomination pour la place résultant des travaux Centre bourg – phase 1

Catherine LOUIS récapitule les suggestions faites en commission Urbanisme. Il en ressort quelques noms autour du débat qui en découle. C'est « Place Saint-Laurent » qui fait consensus, en référence au patrimoine picosé (Eglise Saint-Laurent en perspective visuelle depuis cette place).

Adopté à l'unanimité

II / Informations

Détermination de zones pour promouvoir des énergies renouvelables

Toutes les communes des Vosges doivent déterminer des zones sur leur territoire pour installer des énergies renouvelables (géothermie, panneaux photovoltaïques, éoliennes et énergies hydrauliques).

Il convient de lancer le processus de la manière suivante :

- Réflexion des zones pour cartographier les territoires (mais pas d'obligation de réalisation ensuite)
- Définir le type d'énergie qui pourrait y être consacré
- Consultation auprès de la population (enquête publique sous forme de feuille blanche en mairie mise à disposition ou sur site internet...)
- Délibération du Conseil Municipal qui reprend les modalités de la concertation avec le public et la cartographie définitive des zones qui seront inscrites sur le portail dédié.

Les captages d'eau

Les captages devaient être effectués au printemps mais avec le mauvais temps, l'entreprise n'a pas pu intervenir. Cela ne pourra se faire qu'à partir de septembre (par rapport aux disponibilités de l'entreprise).

Réaménagement du stade de foot

Une première étude est lancée, des entreprises ont été contactées pour une demande de sondage du terrain. En effet, il convient de vérifier la faisabilité du projet.

Subvention pour l'orgue

Tiffany DE SANTA expose le plan de financement de la restauration de l'orgue.

Montant total de l'opération de restauration de l'orgue : 224 357 euros HT

Des subventions ont été sollicitées :

- La fondation Hubert GRAVIER : 25 000 euros
- LA DRAC : 93 482 euros
- La Région au titre des monuments historiques : 28 045 euros
- Le Département au titre des monuments historiques : 28 045 euros

FCTVA et autofinancement : 49 786 euros

Voirie 2024

Une subvention de 26 000 € a été octroyée par le Département.

Abri de bus

Une demande a été faite pour installer un abri de bus au centre-bourg à proximité du quai de bus attenant à la « place Saint-Laurent ». La commande sera prochainement lancée.

Madame le maire nous rappelle qu'il est impossible d'aménager les autres arrêts qui sont chez des privés refusant les nuisances causées par ces abris.

Feux de Saint Jean

Une demande du Président de la Classe a été faite pour réinstaurer les feux de la Saint Jean cette année. La demande formée a été acceptée sous condition d'être chaperonnée par une ou deux associations.

La Mairie ne leur interdira pas cette manifestation mais la hauteur de la chavande sera imposée : 3 mètres maximum et à la condition qu'il n'y ait pas d'arrêté préfectoral qui interdise de faire un feu d'ici là.

Date prévue : 20 juillet

Kermesse

Les travaux de la phase 2 du centre-bourg commençant début juillet, la kermesse pourra se tenir comme d'habitude sur la place. L'association organisatrice en est informée.

Repas campagnard

Soirée prévue sur l'Esplanade le 13 juillet en version sandwicherie et frites, exceptionnellement de par les travaux place de l'église.

Séance levée à 21h05.

Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.
A Dommartin-lès-Remiremont, Le Maire, Catherine LOUIS